

BON DE COMMANDE (tarif CE).

1 / Souhaitez-vous des billets d'entrée :

- Palais des Papes + Pont St Bénézet
 Pont St Bénézet

2 / Vos conditions tarifaires applicables en 2019 :

Billet d'entrée Palais des Papes + Pont Saint Bénézet : **11,50 € TTC (TVA : 10 %)**
Billet d'entrée Pont St Bénézet : **4,00 € TTC (TVA : 10 %)**

3 / Combien de billets désirez-vous acheter ? *Attention : achat de 10 billets minimum par commande*

Nombre de billets : _____ x **11,50 €/ticket** = _____
Nombre de billets : _____ x **4,00 €/ticket** = _____

TOTAL TTC : _____

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1/ Chaque billet du lot acheté est numéroté.

Il est très important de noter et de conserver la série de numéros figurant sur les billets (cf. article n°4).

2/ L'envoi du bon de commande à Avignon tourisme est accompagné d'un chèque de paiement correspondant au montant du nombre de billets commandés. **Attention** : achat de 10 billets minimum par commande

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

Le client en situation de retard de paiement est de plein droit débiteur à l'égard de notre société d'une indemnité forfaitaire de 40 € , pour frais de recouvrement, fixée par décret publié au JO le 4 octobre 2012.

3/ Après réception du bon de commande et du chèque par la société Avignon Tourisme, le lot de tickets sera envoyé à l'organisme acheteur par courrier, accompagné de la facture correspondante, au plus tard dans les 10 jours après réception.

4/ Les personnes pourront accéder directement aux contrôles billets sans se présenter aux caisses. Les personnes devront valider leur ticket au point de contrôle électronique afin de procéder à l'enregistrement informatique de leur passage.

5/ En cas de perte ou de vol de tout ou partie des billets, l'organisme acheteur aura préalablement noté la série de numéros et sera en mesure de communiquer par courrier avec AR à la société Avignon Tourisme, les numéros des billets perdus ou volés. Dès réception du courrier, Avignon Tourisme procédera à l'annulation définitive des billets correspondants aux numéros cités par l'organisme acheteur. Avignon Tourisme renverra de nouveaux billets par courrier à l'organisme acheteur.

6/ Durée de validité des billets d'entrée Palais + Pont et/ou Pont : du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31/12/2019.

Les billets non utilisés pendant cette période ne pourront être ni repris, échangés ou remboursés.

Société CE (tampon) :
N° Immatriculation ou Siret :

Nom (signature) :
« Lu et approuvé »

Mail :

« L'organisme doit déclarer être en conformité avec les autorisations légales, fiscales, et réglementaires nécessaires à son activité ».

A RETOURNER ACCOMPAGNE DU CHEQUE A :

Avignon Tourisme
Marie-Françoise IMBERT
6 Rue pente rapide -BP 149
84008 Avignon cedex 1
04 90 27 50 50
mf.imbert@avignon-tourisme.com